



utilisation de photos connues en art plastique...

Par **pascale janvier**, le **06/12/2008** à **13:48**

Bonjour,

Un membre de ma famille a acquis un tableau dans une galerie d'art, mettant en scène des photos de personnages connus. Ces photos sont travaillées en collages, recolorisées, mais elles ne sont pas, à mon avis, "tombées dans le domaine public". Par simple curiosité (et aussi pour rassurer ma jeune sœur qui est prise d'un doute subit !), je voudrais savoir si cette technique est légale, sachant que l'artiste qui a réalisé ce travail est un artiste-graphiste en arts plastiques et qu'il expose régulièrement. Ou alors, s'acquitte-t-il de droits ?

Merci

Pascale